



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Elke SLEURS, Secrétaire d'État aux Personnes handicapées,
concernant le taux d'employés handicapés dans la fonction publique
- déposée le 22 octobre 2015 -**

Madame la Secrétaire d'État,

Alors qu'un arrêté royal de 2007 détermine le taux de personnes atteintes d'un handicap devant être employées dans la fonction publique, au moins 3%, ce dernier ne semble pas être respecté par la fonction publique fédérale elle-même. Il ressort du rapport de la Commission d'accompagnement que ladite proportion est en baisse dans les Services Publics Fédéraux et dans les fonctions supérieures, lesdites personnes sont également sous-représentées.

À ce sujet, Madame la Secrétaire d'État, ma question est donc la suivante :

- Comment envisagez-vous aller à l'encontre de la baisse du pourcentage de personnes atteintes d'un handicap engagées dans la fonction publique ?

Je vous remercie, Madame la Secrétaire d'État, pour la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse à la question parlementaire n°199, posée le 22/10/2015 par madame la députée Jadin Kattrin

L'honorable membre est prié de bien vouloir trouver ci-après les réponses aux questions qu'elle a posées. D'après le rapport d'évaluation de la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique (CARPH), le taux d'emploi de personnes avec un handicap au sein de la fonction publique s'élève à 1,45 % (1,39 % police fédérale incluse) pour l'année 2014. Au total, 7 organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3 % d'emploi de personnes avec un handicap :

- l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- le Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication
- le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
- l'Institut royal du Patrimoine artistique
- le Ministère de la défense
- la Régie des bâtiments
- la Banque-carrefour de la Sécurité sociale

Pour 2014, la CARPH note une légère diminution (-0,12%) du taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique par rapport à 2013 (1,57 %). La CARPH avance les raisons suivantes pour justifier cette diminution :

- Sur une période de 5 années, le nombre total de fonctionnaires fédéraux a augmenté de plus de 7 %.
- Le départ à la retraite de collaborateurs avec un handicap explique une diminution du taux d'emploi des personnes avec un handicap dans certaines organisations.
- La diminution du nombre de fonctions de niveau D, où les collaborateurs reconnus comme personnes avec un handicap sont surreprésentés, peut également expliquer la diminution du taux d'emploi des personnes avec un handicap.

Malgré la diminution au sein des niveaux C et D, nous avons bel et bien noté une augmentation pour les niveaux supérieurs A et B.

Par ailleurs, il y a lieu de remarquer que l'enregistrement des personnes avec un handicap se fait sur base volontaire, et que le choix personnel de l'intéressé doit toujours être respecté. Cette liberté de choix qui leur est donnée a toutefois pour corollaire que des personnes avec un handicap sont actives dans la fonction publique mais n'ont pas été enregistrées comme telles dans les chiffres du rapport d'évaluation de la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique. De plus, il y a également des personnes qui ne se font enregistrer comme personnes handicapées que longtemps après leur entrée en service.

Afin de promouvoir l'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale, des réunions de travail avec Selor sont organisées à mon cabinet en concertation avec le ministre de la Fonction publique. Au sujet de Selor, je peux également communiquer que dans le cadre de la campagne « Handicapable », Selor organise des soirées d'information à destination des étudiants handicapés autour des aspects de la sollicitation et de l'emploi dans la fonction publique. Par ailleurs, Selor encourage les organismes publics à recruter davantage de personnes handicapées.

En outre, les nouvelles avancées technologiques permettent également des adaptations complémentaires des tests de sélection, au bénéfice des personnes handicapées. Ainsi, par exemple, Selor a travaillé à une version tridimensionnelle du test de raisonnement abstrait qui fait partie de la procédure de recrutement standard.

En concertation avec le Ministre de la Fonction publique, je souhaite également élaborer un meilleur système d'enregistrement pour que le nombre de personnes handicapées effectivement employées dans les services publics fédéraux apparaisse plus clairement et de manière plus représentative et pour que ce chiffre soit anonymisé.

Un domaine sur lequel je veux absolument m'engager, c'est celui de la sensibilisation et de la communication envers tous les intéressés, tant les acteurs de la fonction publique fédérale, le secteur associatif que les personnes handicapées. Le réseau diversité et la commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes handicapées jouent là un rôle important.

De plus, au sein du gouvernement fédéral, entre autres au travers du handistreaming dans les mesures politiques, nous nous engagerons à promouvoir l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

De récentes initiatives d'ouverture de possibilités de stage plus étendues pour les personnes handicapées dans les services publics fédéraux, offrent également des perspectives positives sur leur intégration future.

Enfin, l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées est également certainement un aspect sur lequel je veux travailler.

Quant à la campagne « Handicapable » précitée, qui a été lancée en décembre 2013, je peux encore signaler que Selor lancera de nouvelles actions le 3 décembre 2015 (Journée internationale du Handicap). Je laisse toutefois l'honneur à Selor d'expliquer plus avant leurs nouvelles initiatives de campagne.

Elke Sleurs,
Secrétaire d'Etat